

L'original de la lettre suivante a été récemment acquis par les Archives Départementales du Pas-de-Calais, que dirige M. MARCILLOUX, qui a eu l'amabilité de nous en offrir une copie.

C'est un courrier adressé à MAXIMILIEN par son frère Augustin.

Faisant référence à deux démarches d'Augustin concernant le Club patriotique d'Arras et la situation d'un soldat dénommé Fouquet, cette lettre non datée peut vraisemblablement se situer peu avant celle qui figure sous le n° XXXII dans le tome III des Oeuvres Complètes :

"Je ne puis rien te dire, cher frère, de la contribution patriotique d'arras, tout ce que je puis t'apprendre c'est qu'il m'est impossible de l'augmenter, ce déficit m'inquiète horriblement, tu me ferais un grand plaisir de me donner un moyen de me tirer d'embarras sans faire connaître ma (?). J'ai ouï dire vaguement que la contribution aristocratique artésienne allait au delà de ce qu'on espérait.

je te donne pour nouvelle que nous avons signé une requête pour demander une salle au gouvernement pour un former notre Club. je voudrais bien qu'il se forme pendant ta présidence.

la garde volontaire atrébate vient de voter une adresse elle fera un peu moins mal à droite que celle de notre corps municipal. il y a quelques paroisses qui ont demandé qu'elle fut faite dans les termes les plus forts. Lenglet la rédigea, il n'eut point assez de feu pour y mettre toute l'énergie que l'on désirait.

la paroisse des chanoines ne vouloit pas entendre parler d'adresse. un procureur, un neveu et un frère de chanoine ont entraîné la multitude, mais les autres paroisses ont emporté la balance.

je te supplie de ne point oublier le nommé fouquet soldat au Régiment de vivarais dont je t'ai déjà parlé. demande qu'il ne parte point avec la (?). va avoir lieu. ce malheureux dont j'ai examiné le procès a été victime d'un coquin ; il paraît que son maître lui donna à vendre des marchandises et qu'il l'accusa ensuite de les avoir volé (sic). un des témoins qui ont déposé, le seul qui puisse le (?). a dit qu'il avait déposé parce que son maître lui avait dit de déposer. le maître la maîtresse sont les autres témoins. une circonstance frappante, c'est que les associés de ce manufacturier ont fait banqueroute peu de temps après, ce qui pourrait bien avoir été préparé par l'accusation de vol. je t'en conjure au nom de

l'amitié : si tu n'espère point obtenir par toi même, prie tes collègues de s'y intéresser au plutot (sic)

je suis dans une inquiétude cruelle qu'il ne parte. je suis convaincu de l'innocence de ce malheureux soldat, les nouvelles formes judiciaires le justifieront.

quant à l'affaire de M. Camus habitant d'une ville où tu es adoré, elle me paraît de nature à intéresser le bien général; c'est au mépris du décret qu'on a fait la saisie domiciliaire. la loi était promulguée et publiée huit jours avant cette saisie. S'il n'est pas possible de la considérer comme intéressant le bien public, tu pourrais bien rendre service à M. Camus en faisant mander au comité des rapports le Sr M... adjudicataire des fermes, il n'oserait point alors se refuser au paiement des dommages intérêts que le Sr Camus réclame.

Je te supplie pour moi, de ne point oublier de me renvoyer la réunion des décrets de l'assemblée ; je suis consulté souvent sur ces objets, je ne puis en donner le ... parce que je ne les connais pas. Tu pourrais bien aussi te donner la peine de m'envoyer les rapports imprimés que l'on distribue aux députés, je trouverai de quoi m'instruire. de tes nouvelles aussitôt, n'oublies pas notre (pauvre ?) ménage

de Robespierre"



Augustin Robespierre

Enfin autre écrit inédit de mars 1790, une :

"MOTION DE M DE ROBESPIERRE, au nom de la Province d'Artois & DES PROVINCES DE Flandre, de Hainaut & et de Cambrésis pour la restitution des biens communaux envahis par le seigneurs"

Ce texte du jeune Constituant n'est pas sans rappeler, par le ton et le souci d'une argumentation au plus près des faits, "l'Adresse à la Nation artésienne".

Il est complété par un projet de pétition sous forme "d'Adresse à Nos

Seigneurs de l'Assemblée Nationale" pour lequel Robespierre prend le soin d'indiquer comment s'y prendre pour rassembler les signatures et les faire parvenir.

Nous publierons dès la rentrée, sous forme de brochure, cette motion inédite avec de précieux commentaires et annotations de Florence GAUTHIER, maître de conférence à l'Université de Paris VII.

La bibliothèque d'Antoine BUISSART

Avocat arrageois, ami et protecteur des frères ROBESPIERRE

On connaît les ouvrages que Robespierre possédait chez ses amis les Duplay, rue St Honoré, par un article publié en 1992 dans les "Annales Historiques de la Révolution Française" par Fabienne RATINEAU.

Mais que pouvait bien contenir la bibliothèque de Maximilien Robespierre quand il habitait la rue des Rats Porteurs à Arras ? A-t-il pu en faire suivre tout ou partie quand il habita Paris ? On l'ignore.

La bibliothèque arrageoise du jeune et modeste avocat (à qui le père endetté n'avait peut-être rien légué de la sienne) était certainement moins importante que celle que nous connaissons.



Grâce au "CATALOGUE DES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FEU M. BUISSART, ancien avocat" conservé aux Archives départementales du PdC (collection Barbier) on sait tout ce que pouvait lire cet Arrageois, passionné de sciences (amicalement surnommé "le baromètre") membre de l'Académie Royale d'Arras, fervent révolutionnaire, ainsi que son épouse*.

Cette riche bibliothèque comportait **755 ouvrages** (et infiniment plus de volumes) et le catalogue les a heureusement classés en cinq rubriques: Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles lettres, Histoire, plus un supplément.

136 ouvrages, dont **44 en latin**, sont répertoriés au chapitre **THÉOLOGIE**. Il y a par exemple 5 éditions différentes du Nouveau Testament. La plupart de ces livres sont assez anciens. Quelques uns traitent de la pratique quotidienne de la religion comme *Exercices de piété pour la communion* (de 1748) ou *Le paroissien obéissant ou les deux obligations qu'ont les paroissiens d'oûir la messe* (de 1674). On trouve aussi *Maximes sur le Jansénisme et sur la calomnie* (de 1717).

Dans la série **JURISPRUDENCE**, **107 ouvrages**. 24 traitent des coutumes, dont 16 des coutumes en Artois (le plus récent étant de 1771).

Un ouvrage en 4 volumes in-8 reliés, est consacré aux *Pièces originales et procédures des procès faits à robert-françois Damiens...* (Paris 1757)

Un *Recueil des interrogatoires subis par le général Moreau* date de l'an XII. On trouve aussi un *Code du divorce* de 1792, un *Code civil des Français* de 1804 (in-32 broché) et deux autres Codes de 1808 et 1812.

127 ouvrages concernent les **SCIENCES ET LES ARTS**. Un des premiers cités étant l'*Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des Sciences, des arts et des Métiers par une Société de gens de lettres* (Genève 1774), en 36 volumes in-4, et deux de planches cartonnées.

Citons aussi : Six ouvrages consacrés à Cicéron. *Du Contrat Social* par



J.J. Rousseau (Evreux 1792). *Constitution de la République Française et des lois y relatives* (Paris an IV). De nombreux ouvrages de physique : *Leçon de physique expérimentale* par M. l'abbé Nollet (Paris 1754) en 6 volumes. 8 ouvrages de météorologie. *Découverte de M. Marat sur la lumière* (Londres 1780). 10 ouvrages sur l'agriculture, 25 sur les maladies, 6 livres de mathématiques, des traités d'horlogerie, d'architecture, d'Art militaire etc...

Pour les **BELLES-LETTRES**, **133 références**. Des traités d'orthographe, de grammaire, de poésie, un *dictionnaire des rimes*, un *Éloge de Montaigne* (1775). Des oeuvres de Virgile, Horace, Lucrèce, Ovide, en latin ou français. Les Oeuvres du sieur Rousseau (Rotterdam 1712, 2 volumes in-12 reliés) et un *Supplément aux oeuvres de M. Rousseau* (Londres 1734). Boileau, Racine. *La Pucelle d'Orléans*, poème héroïco-comique (Genève 1792). *Les soupers du cloître ou le triomphe du fanatisme* (Londres 1760).

Charles IX ou l'école du Roi tragédie par marie-joseph Chénier (Paris 1790). *Le temple du Guide suivi des romans de Montesquieu* (Paris 1797)

En **HISTOIRE 137** ouvrages dont un grand nombre sur l'histoire religieuse, plus l'histoire romaine et celle des rois de France. Une *Vie de Louis XVI, roi de France et de Navarre* (Paris 1814). *Le Patriotisme véridique, ou discours sur les vraies causes de la révolution actuelle* (Paris 1789). *Lettres à M. le Comte de B... sur la révolution arrivée en 1789* en 7 volumes. *Tableau et almanach des prisons de Paris sous le règne de Robespierre*, en 2 volumes in-18. *Catéchisme du sol-*

dat français ou dialogue historique sur les campagnes modernes de l'armée française, par Constant Faillard (Paris 1820). Sept ouvrages sur l'histoire de l'Artois. Les *Almanachs d'Artois* de 1755 à 1804 (presque complets).

Un **SUPPLÉMENT** comprend 114 ouvrages divers dont 20 volumes du *Mercur galant*, et 8 volumes du *Mercur historique et politique*, un *Almanach des députés à l'Assemblée Nationale de 1790*, un ouvrage de M. Necker en 3 volumes

sur *Les Finances de la France*.

Ont également été mis en vente cet après-midi là : *Un télescope en cuivre doré* (acromatique), plusieurs lunettes astronomiques de grande dimension, des longues-vues de mer et plusieurs autres lunettes, 2 microscopes, des instruments de physique, cadrans solaires, boussoles graphomètres et autres objets curieux.

* Catalogue publié pour la vente au Bureau des Ventes d'Arras qui a eu lieu le jeudi 18 avril 1822

** cf "l'Incorruptible" N° 30.

BIBLIOTHÈQUE DES "AMIS DE ROBESPIERRE"

Hébergée par la bibliothèque municipale de ST LAURENT BLANGY, au Château de Vaudry-Fontaine (rue Laurent Gers) elle sera ouverte au public en **octobre prochain**.

La gratuité des prêts d'ouvrages réservée aux habitants de la commune est étendue aux membres de l'ARBR sur présentation de leur carte de l'Association.

La bibliothécaire : M^{lle} Sophie Lefait
Tél. 03 21 15 30 90

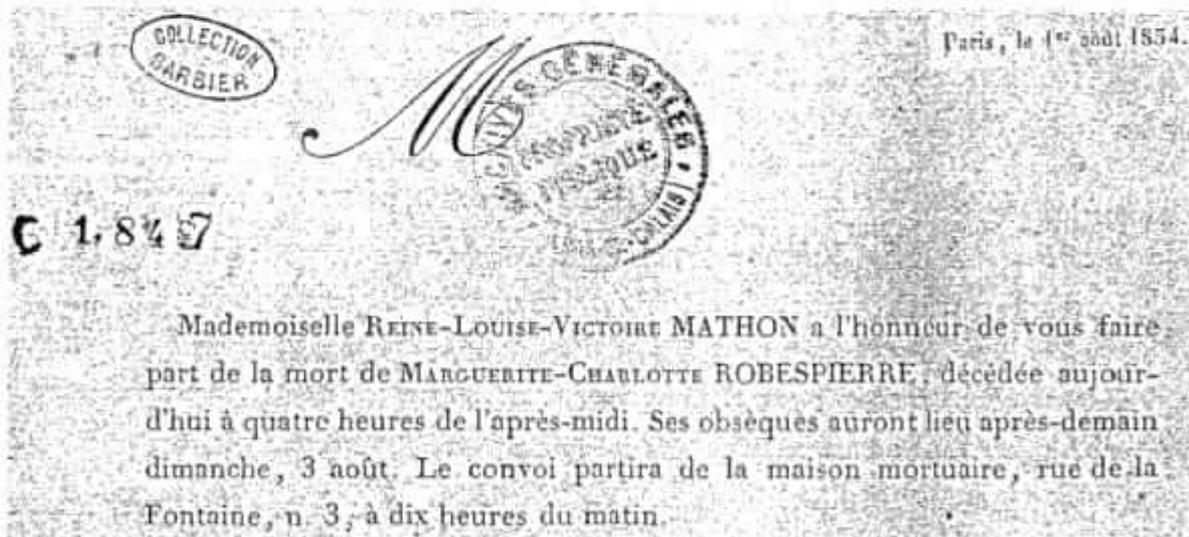
Ligne de bus urbain : Arras - Blangy : E 1

Histoire : Situé au coeur d'un immense parc boisé (site classé), en bordure de la Scarpe, le Château de Vaudry-Fontaine est à quelques pas du lieu où se réunissaient Robespierre et ses jeunes amis ROSATI.

Document

L'annonce du décès de Charlotte Robespierre

Ce faire part indique que le maison mortuaire est au n° 3 de la rue de la Fontaine. La dernière maison signalée comme ayant été habitée par Charlotte était au n° 3 de la rue de Larrey (dans le V^e). Avec d'autres, nous avions tenté en vain en 1989 de sauvegarder cette maison, livrée aux démolisseurs, en écrivant à M. Chirac, alors maire de Paris. (Voir notre bulletin n° 9)



Mademoiselle REINE-LOUISE-VICTOIRE MATHON a l'honneur de vous faire part de la mort de MARGUERITE-CHARLOTTE ROBESPIERRE, décédée aujourd'hui à quatre heures de l'après-midi. Ses obsèques auront lieu après-demain dimanche, 3 août. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue de la Fontaine, n. 3, à dix heures du matin.



Michelet

MICHELET ET ROBESPIERRE

Le grand historien n'aimait guère on le sait ROBESPIERRE, il n'en a jamais fait de portrait vraiment flatteur, lui attribuant *"moins de génie ... moins de coeur et de bonté que plusieurs autres"*

Voilà pourtant ce qu'il en dit selon un texte que M^{me} Michelet communiqua en 1888 à la *"Revue Bleue"* (n°22) :

"Le croira-t-on ? Le plus grand vide à cette table de bois blanc d'où mon livre s'en va maintenant et où je reste seul, c'est de n'y plus voir mon pâle compagnon, le plus fidèle de tous, qui de 1789 à Thermidor, ne m'avait pas quitté ; l'homme de grande volonté, laborieux, comme moi, et pauvre comme moi, avec qui, chaque matin, j'eus tant d'âpres discussions."

Plus tard, le seigneur FABRE, pour se justifier devant les États d'Artois, fera porter à ses officiers du bord la responsabilité d'avoir cru, dans la brume, n'avoir à faire qu'à une frégate "de notre force" et reconnaît avoir choisi la fuite : d'abord parce qu'il restait à éprouver la marche de la frégate nouvellement remaniée, ensuite parce que "c'eut été prétention mal fondée d'aller rechercher avec une frégate un vaisseau de guerre."

On commença, dit-il, à alléger le bateau en pompant 10 à 12 tonneaux d'eau, puis à décoincer les mâts et lever les écoutes, mais l'ennemi se rapprochait toujours. Il nous tira de toutes ses batteries... Nous nous battîmes sur bâbord et bord à bord par vent calme et belle mer pendant une heure. La frégate était totalement dégrée, voiles en lambeaux, mât d'artimon rompu ainsi que le grand mât de hune. Nous n'étions plus en état de faire la plus petite évolution, l'ennemi pouvant manoeuvrer et prendre position avantageuse de l'avant à l'arrière, il nous écrasait de tout le feu de son artillerie sans que la nôtre put jouer. Nous avions alors trente hommes tués ou blessés et le peu de gens qui combattaient auraient éprouvé le même sort... Plusieurs canons de l'avant étaient abandonnés et ceux de l'arrière en partie dégarnis. Ne pouvant tirer que de loin en loin, obligés d'user de violence vis à vis des chargeurs pour les faire présenter aux sabords. Plusieurs boulets avaient percé la ligne de flottaison de part en part. Les sentinelles avaient quitté leur poste pour se jeter dans l'entrepont, ce qui facilita aux gens de mauvaise volonté les moyens de s'y cacher. M. Dubourg, capitaine en second vint présenter la fâcheuse situation et la défection de l'équipage et des trois quarts et demi du détachement restant ventre à terre durant tout le combat".

Ce qui détermina le Commandant à se rendre au vaisseau de guerre le "ROMNEY", à bord duquel il dut monter avec plusieurs officiers et une partie de l'équipage.

Le commandant FABRE ajoute qu'il avait 60 hommes au lit, "attaqués d'une maladie épidémique, ce qui, joint aux autres circonstances, diminua tellement nos forces qu'il fut impossible de résister à l'ennemi"

Un autre document prétend que "les matelots, avec des aspects et les soldats avec leurs sabres sont montés sur le pont pour tuer le seigneur FABRE et que les officiers les en ont empêchés. Ils l'ont alors chargé d'injures les plus atroces lui disant que si Paul JONNE avait été à sa place, ils n'auraient pas été pris et qu'ils auraient eu le vaisseau."

L'abbé de BÉTANCOURT précise lui que : "les hommes de la frégate morts à leur poste ont été jetés à la mer

tout de suite, ce qui est fort leste". Dans une autre lettre datée de Cadix le **21 août 1780**, il raconte que "Le second lieutenant de notre frégate défunte s'est brûlé la cervelle pour des chagrins de famille... et parce qu'il avait éprouvé des passe-droits d'autant plus injustes qu'il était plein de mérite."

Le "COURRIER DE L'EUROPE" du vendredi 27 octobre 1780 nous apprend que "Le capitaine Fabre, ci-devant commandant la Frégate des "ÉTATS D'ARTOIS" pris par le vaisseau de guerre le ROMNEY... aussi étonné qu'indigné du bruit injurieux qu'on a répandu contre lui... a reçu un accueil distingué à Cadix et Madrid... et qu'un seigneur français lui a offert le commandement d'une frégate supérieure à celle des États d'Artois. Il est actuellement à Bordeaux où il fera sans doute un meilleur choix d'officiers et d'équipage... On sait à présent que l'officier qui s'est cassé la tête avait refusé de lui obéir dans le combat et que l'équipage corrompu et entraîné par cet exemple dangereux en refusant de se battre et de manoeuvrer l'avait forcé à se rendre au ROMNEY".

Pour mieux goûter tout le sel de cette aventure, il nous faut donner à présent la suite du décret cité plus haut et par lequel en 1778 les États d'Artois avaient décidé d'offrir cette Frégate. Il se continuait ainsi :

"de charger MM. les Députés ordinaires de choisir pour la commander et pour composer l'équipage, des gens de coeur et d'honneur, qui promettent de mourir plutôt que de se rendre ; d'accorder entrée et séance aux États au Commandant, après qu'il aura conquis un vaisseau ennemi qui lui sera supérieur en force; de réserver le produit des prises qu'il fera, pour armer d'autres frégates, dont les prises seront perpétuellement employées à en armer de nouvelles; de prélever sur ces prises, le montant des récompenses que les États accorderont aux gens de l'équipage qui se seront distingués..."

Un seul jour, un seul combat ont suffi pour que le rêve devienne cauchemar et que **506 000 livres** soient jetées à la mer pour "augmenter la flotte ennemie d'une Frégate"...

En le rappelant aux Artésiens, Robespierre, lui, n'a sûrement pas raté sa cible.

Ce récit a doit beaucoup aux lettres inédites de M. l'abbé de Bétancourt données à l'Académie d'Arras par M. A Paillard, ex-préfet du PdC, et autres pièces de M. le chanoine Van Drival, publiées dans les Mémoires de l'Académie d'Arras de 1876.

On n'écrit plus guère sur la TERREUR*

P. GUENIFFEY veut d'abord repousser la justification de la Terreur par la "pression des circonstances" (guerre, invasion, révoltes intérieures) en s'appuyant sur l'antériorité du discours terroriste sur les événements tragiques de l'an II, oubliant qu'antériorité du discours sur la Terreur n'est pas antériorité d'une législation sur la Terreur. Selon l'auteur, cette dernière ne serait qu'un simple moyen de conquête en dramatisant sans cesse une situation favorable à l'éclosion de complots qu'il faut abattre.

P. GUENIFFEY rappelle que dans l'épisode révolutionnaire, on voit trop souvent l'aboutissement de l'événement lui-même; ainsi en est-il de la lutte des factions. La Terreur apparaît bien comme un instrument de rétablissement de l'État au détriment du mouvement populaire. L'auteur montre bien comment ce long combat, débuté dès l'hiver 1793, aboutit au printemps 1794 à la chute d'Hébert et de Danton. Cette reprise en main profite avant tout à Robespierre, dont l'énorme popularité - qui fait de lui l'incarnation des Comités - sort grandie de l'affrontement: il n'a pas "balancé" entre le sort de ses anciens amis et celui de la République.

Dès lors, P. GUENIFFEY se concentre sur l'Incorruptible. Il explique sa popularité par son rôle de censeur des Assemblées, qui l'isole certes en leur sein mais le couvre de prestige à l'extérieur. Prestige chez les Jacobins, renforcé par le fait que Maximilien serait "l'idéal bourgeois incarné" (p.328). De là, GUENIFFEY tente de mieux circonscrire la pensée robespierriste.

C'est d'abord une pensée moins rousseauiste, moins moderne qu'on ne le pense; un républicanisme qui procède "d'un égalitarisme bourgeois et conservateur" (p.327) ou qui serait "le produit de la rencontre du catholicisme et de Rousseau" (p.322), une pensée qui tirerait des écrits de PUFENDORF (sociabilité naturelle de l'homme, existence d'une justice immuable d'essence divine donc indépendante et supérieure aux lois civiles...), pourtant critiqués par LOCKE et ROUSSEAU, une partie de ses fondements. Cette dernière idée semble acceptable si l'on ne veut pas seulement y voir une trace d'archaïsme: Maximilien est bel et bien un fils des lumières!

C'est ensuite une vision des droits de l'homme aux mul-

tiples implications: "En effet si la société est un ordre naturellement donné à la vertu (...), des droits possédés ne sont-ils pas immédiatement des devoirs dont chacun doit s'acquitter en vue d'une fin commune?" (p.322). D'où une liberté qui "ne peut être un droit à l'indifférence, à l'égoïsme" (p.321), d'où un droit de propriété restreint, d'où une condamnation de l'esclavage, d'où la revendication de droits sociaux, d'où la bataille pour l'impôt progressif... On ne lit pas autre chose sous la plume de Florence GAUTHIER depuis 10 ans (6).

C'est enfin une résolution de l'apparente contradiction de la cohabitation chez Robespierre des droits de l'Homme et de la Terreur par la mise en lumière de deux discours qui cheminent de concert chez l'Incorruptible: celui de la République et celui de la Révolution. Le premier, dont l'auteur souligne la remarquable constance, porte sur les institutions que Robespierre veut démocratiques. Le second porte sur les moyens révolutionnaires à mettre en oeuvre pour atteindre ce but. Ces deux discours s'interpénétrèrent jusqu'en 1792, puis le second poursuit son évolution tandis que le premier se fige une fois le but atteint. La modernité s'affiche là encore, Robespierre

n'est pas un homme qui applique des idées toutes faites, un penseur venu à la révolution, mais bel et bien "un homme politique en Révolution"

Même si on ne peut être tenté de réduire l'ouvrage de GUENIFFEY à une démonstration brouillonne, mal étayée et au service d'un parti antirobespierriste, il faut savoir dégager "le bon grain



Robespierre aux Jacobins

de l'ivraie". L'ouvrage montre par son existence même, l'actualité d'un questionnement sur Robespierre et sur les mécanismes de la Terreur. Il prouve que l'historiographie dite libérale est aujourd'hui incapable de faire pour Robespierre "le portrait d'un tyran" (7). Ni idole, ni bouc émissaire, le voilà redevenu un simple et accessible révolutionnaire. N'était-ce pas l'un des vœux des Amis de Robespierre?

Augustin PETIT

* cf. n° 36 de "l'Incorruptible"

(6) C'est ce que disait Florence GAUTHIER en juin 1994 lors de l'inauguration de la Maison CARRAUT à Arras, lorsqu'elle répondit à l'auteur de "Robespierre portrait d'un tyran", un certain Patrice GUENIFFEY.

(7) On lira avec bonheur les pages où l'auteur dédouane Robespierre de l'accusation de dictature (p. 270) et de totalitarisme (p. 122)

VOLONTAIRES ET DÉSERTEURS du Pas-de-Calais de 1792 à 1802

(suite et fin)*

La loi du 19 fructidor an VI dont le rapporteur est JOURDAN, instaure la conscription et devient la base du recrutement en France. Elle

concerne tous les Français de 20 à 25 ans. Les enrôlements volontaires sont de 4 ans en temps de paix et sont obligatoirement prolongés en temps de guerre.

Mais la désertion est massive

Sur les 21 687 jeunes garçons des classes sept, huit, neuf et dix du PdC on compte 4 166 réformés. Sur les 11 387 qui seront appelés **6 468 sont déserteurs réfractaires**.

Les réquisitionnaires et les conscrits font cause commune. On n'hésite pas à passer à l'attaque pour délivrer les camarades déserteurs arrêtés. La population soutient très souvent les insoumis qui sont des milliers alors que les forces de gendarmerie sont insuffisantes.

125 gendarmes pour le département et qui ne font preuve ni de zèle ni même de discipline.

La troupe régulière apporte parfois son aide mais ses colonnes mobiles manquent d'armes et sont elles mêmes affaiblies par des désertions dans leurs rangs.

Mais à partir de l'application de la loi de Vendémiaire an VII les efforts de répression vont nettement s'intensifier et plus encore dans les premières années du Consulat.

À la prison d'Hesdin on comptait 162 déserteurs en l'an VII, ils ne sont plus que 28 en l'an X.

Aux arrestations plus nombreuses s'ajoutent les condamnations de plus en plus

sévères. Peine de mort pour chouannage et embauchage par l'ennemi, 15 années de fer pour désertion chez l'ennemi avec armes et bagages qui deviendront condamnation à mort. 10 années de fer pour désertion à l'inté-

rieur en étant de service.

542 condamnations (dont 381 par contumace) seront prononcées en l'an VII.



La sévérité des conseils de Guerre, l'intensification de la recherche de déserteurs vont porter leur fruits.

Et plus encore la pratique des "garnisaires" qui étaient logés de force chez les parents du déserteurs aux frais de ceux-ci jusqu'à ce que le fils vienne se livrer.

Peu à peu les déserteurs se soumettent. En l'an X un

nombre appréciable de déserteurs est arrêté.

Ce qui fut décisif c'est la loi de Floréal an X qui accorde l'annistie complète sans condition aux déserteurs des classes sept et huit s'ils font retour à l'armée. Le déserteur repenté reçoit un certificat d'annistie délivré par la gendarmerie et enregistré à la mairie de son domicile.

L'arrêté du 23 Germinal an VII rend les jeunes d'un canton responsables les uns des autres.

Les appelés retardataires de plus d'un mois sont remplacés par de nouveaux appelés.



La Paix de Lunéville en l'an IX et celle d'Amiens en l'an X (27 mars 1802), en réduisant le cauchemar de la guerre ont diminué la crainte d'être soldat. Bonaparte "l'homme qui fait la paix" incite à la confiance. On ne compte plus que 75 insoumis dans le PdC en l'an XII.

Mais la guerre va bientôt reprendre de plus belle pour de nombreuses années et avec elle les tentatives d'échapper à la conscription mais sous un régime devenu de plus en

plus autoritaire et répressif.

*cf les numéros 35 et 36 de "L'Incorruptible"

"LA CONSCRIPTION": ELLE A FAIT LARGEMENT DÉBATTRE

ANNIE CRÉPIN

LA CONSCRIPTION EN DEBAT

OU LE TRIPLE APPRENTISSAGE DE LA NATION,
DE LA CITOYENNETÉ, DE LA RÉPUBLIQUE (1798-1889)



Collection Histoire

Artois Presses Université

La conférence donnée à notre initiative en avril au centre culturel Noroit d'Arras par Mme Annie CRÉPIN, Maître de Conférence à l'Université d'Artois a connu un réel succès.

Le thème choisi : "Entre armée de métier et service militaire obligatoire, à la recherche d'une armée citoyenne idéale" à la fois au coeur de l'actualité et chargé d'histoire, répondait visiblement à l'attente du public venu nombreux, ainsi que l'ont prouvé et le vif intérêt porté à l'exposé de la conférencière et le débat qui a suivi et qui n'a cessé de rebondir jusque tard dans la soirée.

Nous avons précieusement gardé l'enregistrement du tout pour une transcription écrite.

Mais pour toutes celles et ceux qui n'ont pu assister à cette soirée - débat ou qui veulent satisfaire une curiosité non assouvie sur le sujet nous recommandons vivement la lecture de l'ouvrage de Mme Annie CRÉPIN publié en 1998 à Artois Presse Université:

LA CONSCRIPTION EN DÉBAT OU LE TRIPLE APPRENTISSAGE DE LA NATION, DE LA CITOYENNETÉ, DE LA RÉPUBLIQUE (1798-1889)

L'ouvrage comprend cinq parties qui situent bien la portée du sujet abordé

- 1-La création et les avatars de l'armée nationale
- 2-La conscription un enjeu politique et idéologique
- 3-La conscription un enjeu pour l'État-Nation
- 4-La conscription un enjeu pour l'économie et la société
- 5-De la conscription au service militaire obligatoire

En vente à :

Artois-Presses Université
9 rue du temple
B.P. 665 62030 Arras Cedex
(150 F)

POUR ÉCHAPPER À LA CONSCRIPTION...

...le grand-père d'un maréchal de France se paie un remplaçant

Une auditrice de la conférence de Mme Annie CRÉPIN sur la "Conscription" s'est souvenue avoir trouvé aux Archives départementales un document qu'elle nous a communiqué et qui nous apprend que :

En mai 1813, Louis HANOTEL d'Auchel (P&C) âgé de 22 ans "promet de s'engager à servir en bon et fidèle soldat dans les armées françaises", en remplacement d'un autre conscrit (fils d'une veuve de cultivateur) qui a tiré un mauvais numéro. Celui-ci et sa mère s'engagent à donner en échange à HANOTEL, quatre pièces de terre d'une superficie totale de plus de 2 hectares dont il aura jouissance à son retour, plus une somme de 315 francs dont 165 F au comptant... etc.

Un consent qui en a les moyens se faisant remplacer par un autre pour ne pas partir à l'armée n'a rien d'exceptionnel sauf que dans ce cas précis c'est le dénommé Benoît-Joseph PÉTAÏN, alors âgé de 19 ans qui achète le privilège de n'être pas soldat, et qu'il est le futur grand-père de celui qui deviendra le maréchal Philippe PÉTAÏN, né de parents cultivateurs en 1856 à CAUCHY À LA TOUR, un village près d'Auchel.

Les AMIS DE ROBESPIERRE (A.R.B.R.) Association départementale créée en 1987

Président : Maître Fernand BLEITRACH, avocat, ancien bâtonnier du bureau de Béthune

Siège : Maison des Sociétés, rue Aristide Briand 62000 ARRAS

Secrétariat : téléphone-fax : 03 21 55 30 71

E-mail : amisRob @ wanadoo. fr

U.R.L. provisoire : <http://perso.wanadoo.fr/amisrob/>

Responsable des publications : Christian LESCUREUX



Vente aux enchères

La ville d'Arras acquiert un document portant la signature de Robespierre

M. l'Adjoint au Maire d'Arras en charge des affaires culturelles nous a fait savoir que la ville venait d'acheter un texte signé de Robespierre. La municipalité avait sollicité de l'État qu'il fasse jouer son droit de préemption au profit de la ville et la pièce rare a été acquise pour la somme de 25 000 F (3811,22 euros - hors frais).

Ce document qui était soumis aux enchères à l'Hôtel des Ventes de Rennes le 17 mai dernier enrichira le fonds d'histoire locale de la médiathèque d'Arras.

Il s'agit d'un arrêté du Comité de salut public du 27 Germinal an II (16 avril 1794) signé de Barère, Carnot, C.A. Prieur, Billaud-Varenne, Robespierre et St Just. Il concerne des transferts de bureaux du ci-devant département de la Guerre et figure in extenso page 198 du "**RECUEIL DES ACTES DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC SIGNÉS DE ROBESPIERRE**" rassemblés et annotés par BRUNO DECRIEM, un ouvrage édité par l'ARBR en janvier 1999.

Les cotisations annuelles de l'ARBR en EURO :

7,62 euros

15,24 euros

30,48 euros

Étudiants : 4,57 euros

Robespierre sur la toile :

Toujours soucieuse d'ouverture et d'échanges entre les Amis de Robespierre et ceux qui ne le seraient pas encore, l'ARBR met la dernière main à la création de son nouveau site Internet dont la mise en fonctionnement est prévu pour la rentrée. Comme l'avait rappelée notre dernière Assemblée Générale, c'est un moyen de développer notre audience et de faire davantage le lien entre nos membres, de plus en plus dispersés en France et à l'étranger.

Sur ce site on trouvera une présentation de notre association et de ses actions, le sommaire des anciens bulletins, des textes de Robespierre, des éléments biographiques, nos publications, des propositions de visites, de bonnes adresses et beaucoup d'autres choses encore... Ce site se veut d'abord le vôtre, celui des membres de l'ARBR, un espace de convivialité renforcée entre les Amis de Robespierre. C'est pourquoi nous vous appelons à nous faire toutes les suggestions concernant ce que vous aimeriez y trouver ; dans la mesure du possible, nous mettrons tout en œuvre pour satisfaire vos souhaits. Contactez-nous par e-mail ou courrier pour que vive Robespierre sur la Toile...

l'A.R.B.R. en deuil : ÉMILE YSARD NOUS A QUITTÉS *

ÉMILE avait été l'un des premiers à nous rejoindre quand en février 1987 nous créâmes notre Association des Amis de Robespierre.

L'idée d'unir nos efforts pour faire connaître et partager autour de nous les idéaux de justice, d'égalité, de démocratie, et de tolérance qui avaient été ceux de notre illustre concitoyen, trop souvent calomnié, l'enthousiasmait.

Nous savions qu'ÉMILE assumait des responsabilités syndicales et citoyennes importantes et que nous allions empiéter encore un peu plus sur le peu de temps libre qui pouvait lui rester. Mais nous tenions à profiter nous aussi des qualités que bien d'autres lui reconnaissent. Aussi nous avons quand même osé lui demander de participer aux travaux de notre Comité Départemental et de notre Comité local d'Arras.

Il n'a pas su refuser Il nous a rendu à ces postes de grands services, durant près de quatorze années...

Ses activités professionnelles et ses engagements militants lui valaient bien des déplacements et de multiples contacts, et il se faisait à ces occasions notre missi dominici. Plus d'une fois il est

revenu de ses voyages avec dans sa poche les adhésions de nouveaux amis de Robespierre rencontrés ici et là...

Pour ÉMILE être syndicaliste au service de ses camarades de travail, et défendre en tout lieu les plus humbles comme Robespierre l'avait fait en rédigeant le cahier de doléances des savetiers, la plus pauvre des corporations d'Arras, c'était un même combat...

Il était passionnément attaché aux valeurs fondatrices de la république mais savait que des privilèges restent à combattre et des bastilles à prendre...

ÉMILE avait, il faut dire, une propension naturelle être généreux et fraternel. Et pour nous, être fidèle à sa mémoire, ce sera garder à tout jamais de lui le souvenir d'un ami, ferme dans ses convictions et toujours souriant et chaleureux.

(* EXTRAITS de l'ALLOCUTION PRONONCÉE AU NOM DE L'ARBR LORS D'UN HOMMAGE RENDU LE 4 JUILLET DERNIER À ÉMILE YSARD, PAR PLUSIEURS ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS AUXQUELS IL APPARTENAIT)